

Les Maisons de l'estampe

Article de Manifestampe

Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe

Siège social : 33 rue Berzelius F75006 Paris. Courriel : contact@manifestampe.org

Internet : <http://www.manifestampe.org>

Association loi 1901 - Siren 478.214.679 Code APE 913 E

Fédération nationale de l'estampe

La Maison de l'estampe décentralisée et multiple

Petit vade-mecum

Les Maisons de l'estampe

Le rapport entre l'estampe et le livre n'est plus à démontrer. Fort heureusement pour le livre, la France possède un réseau très vivant de Bibliothèques publiques. Depuis quelques années, elles se sont ouvertes à d'autres médias. Elles sont devenues bibliothèques-médiathèques ou médiathèques tout court. Récemment, elles sont aussi le support ou le lieu d'accueil de diverses expositions clés en main qui "tournent" parmi celles-ci. Pour certaines, elles ont une politique active d'achat de livres d'artiste (Dijon, par exemple, entre autres) et fréquentent assidûment Page(s).

L'estampe contemporaine (en feuilles volantes ou en livres d'artiste) a toute sa place à prendre dans ce réseau qui a l'avantage d'être en contact direct avec le grand public et encadré par des professionnels très compétents.

Comment faire ? Il ne s'agit pas d'un modèle unique de partenariat entre l'estampe et tous ces lieux de culture. Il ne s'agit pas non plus d'une action centralisée. Son succès repose sur une démarche de proximité des membres de

Manifestampe vers la bibliothèque-médiathèque de leur commune ou de leur département. Ainsi que de telles démarches ont pu être déjà faites à Carcès, à Sèvres ou à Souppes.

Ce petit vade-mecum donne simplement quelques pistes dont la mise en œuvre ne pourra se faire qu'au contact direct et local avec les responsables de ces bibliothèques et médiathèques. Le partenariat ainsi noué, et qui sera multiple dans sa réalisation concrète, pourra alors se conclure par une convention particulière, si nécessaire, entre Manifestampe et la bibliothèque-médiathèque considérée.

Il s'agit aussi de mettre en place des choses assez simples mais efficaces. Du côté de la bibliothèque-médiathèque, quelles sont les choses qu'elle peut mettre à la disposition du public? Cela peut aller du plus élémentaire au plus élaboré, sans devoir les réaliser toutes :

- répertorier dans ses fonds tout ce qui se rapporte à l'estampe, livres d'art sur l'estampe ou sur ses techniques, romans ou récits ("Terrasse à Rome" de Pascal Quignard, par exemple), livres d'artiste, livres illustrés de gravures ou d'estampes, gravures ou estampes volantes, etc.
- mettre en consultation ou en prêt l'ensemble de ce "fond" sur l'estampe,
- organiser ou accueillir des manifestations sur l'estampe (expositions, démonstrations, ateliers, stages, etc.)
- accepter, si elle en a les locaux et les moyens un dépôt local permanent d'estampes contemporaines.

En contrepartie, Manifestampe peut fournir des "services d'expert" à la bibliothèque-médiathèque, toujours du plus simple au plus élaboré :

- la signaler sur le site de Manifestampe,
- l'aider à répertorier et à mettre en place son "fond" sur l'estampe,
- lui fournir une bibliographie élémentaire sur ce domaine,
- lui proposer des expositions clés en main légères et faciles à mettre en place, des conférenciers ou des démonstrations, voire des stages.

Les professionnels qui animent les bibliothèques-médiathèques fonctionnent en réseau. Il est certain que quelques partenariats bien engagés auraient un effet boule de neige évident. Toutefois, les sollicitations de ces professionnels sont nombreuses et la programmation des manifestations pluri-annuelles.

Manifestampe, quant à elle, si elle possède une expertise dans le domaine de l'estampe, n'a pas pour l'instant, d'exposition clés en main à leur fournir ni de conférenciers ni de démonstrations ni de stages. Cependant, elle peut indiquer aux partenaires ceux, parmi ses membres, qui seraient susceptibles d'apporter de tels concours.